



DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54





DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 27 janvier 2017

9,9 millions d'euros de fonds européens pour le développement urbain de la Métropole Rouen Normandie

Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Frédéric SANCHEZ, Président de la Métropole Rouen Normandie et Yvon ROBERT, Maire de Rouen ont signé aujourd'hui, en présence de François-Xavier PRIOLLAUD, Vice-Président de la Région Normandie en charge des affaires européennes, une convention sur la mise en œuvre de l'axe urbain du programme de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). La Région Normandie, via les fonds FEDER, alloue 9,9 millions d'euros à la Métropole Rouen Normandie pour la réalisation de 8 grands projets en faveur du développement urbain durable.

Les programmes européens ont été définis sur le périmètre des anciennes régions jusqu'en 2020. La Métropole fait partie des 4 territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime sélectionnés au titre du programme FEDER pour l'axe urbain. Pour ce plan, ce sont au total 25 millions d'euros de fonds qui sont concernés dans la Région : 8 millions d'euros pour la Communauté d'Agglomération Havraise, 3,1 millions pour la Communauté des Portes de l'Eure, 4 millions pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et 9,9 millions pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole Rouen Normandie a proposé, au titre de ce programme, **8 actions qui visent à soutenir le développement urbain durable** et destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux que rencontrent les zones urbaines, tout en tenant compte de la nécessité de promouvoir les liens entre les milieux urbains et ruraux.

1/Traitement intermédiaire des friches

La reconversion et la résorption des friches industrielles, nombreuses dans la Métropole, constituent un enjeu fort pour l'aménagement durable du territoire. Les financements permettront notamment les acquisitions des terrains, les travaux de démolition, de réhabilitation ainsi que la dépollution des sols. Ces terrains pourront ensuite trouver de nouvelles vocations au cœur de la ville.

2/Écoquartier Flaubert

À Rouen et à Petit-Quevilly, la Métropole aménage le nouveau quartier Flaubert. En bord de Seine, la reconversion d'anciennes friches industrialo-portuaires sur 90 hectares (68 hectares en ZAC), à la faveur de la reconfiguration de la porte d'entrée routière sud du cœur de l'agglomération, permettra la création sur 20 ans d'un nouveau quartier multifonctionnel (190 000m² de logements et 250 000 m² d'activités économiques) qui accueillera jusqu'à 15 000 habitants et usagers. Reconquête des quartiers centraux et extension vers l'ouest du cœur de l'agglomération, reconfiguration de l'interface ville/port et nouveau rapport au fleuve, dynamique tertiaire, nouveaux modes de déplacement, nature en ville : les ambitions du nouveau quartier en font un projet qui, dans le cadre de l'opération Seine Cité, contribue à faire émerger le centre de la Métropole du XXI^e siècle.

Les fonds participent au financement des études, aux acquisitions foncières ainsi qu'aux travaux préalables sur les réseaux, voiries et ouvrages qui sont déjà en cours.

3/Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare

La Métropole Rouen Normandie pilote les études pour l'aménagement du quartier Saint-Sever Nouvelle Gare qui accueillera la nouvelle gare d'agglomération sur le site de Saint-Sever, dans le cadre du projet de ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN), piloté par SNCF Réseau. Le quartier Saint-Sever Nouvelle Gare est un projet ambitieux qui s'inscrit dans l'ensemble Rouen Seine Cité (Écoquartier Flaubert, Écoquartier Luciline, Saint-Sever Nouvelle Gare dont il constitue le pôle est, en lien avec l'ensemble de la rive gauche). L'ambition est un quartier mixte « intelligent » multifonctionnel de 20 à 30 hectares, associant des logements, des bureaux, des commerces et des équipements, qui contribuera à la dynamique tertiaire du cœur de Métropole disposant d'une très bonne accessibilité au centre-ville, au territoire de la Métropole, de la Normandie et de l'axe Seine jusqu'à Paris. Les fonds européens serviront au financement des études de conception et aux études pré-opérationnelles.

4/Étude de faisabilité des nouvelles infrastructures pour le développement de la mobilité alternative à la voiture individuelle

En accompagnement de l'urbanisation des différents pôles de Seine Cité (Écoquartiers Flaubert, Nouvelle Gare et Luciline) qui reconfigurent le centre de la Métropole du XXI^e siècle, le développement de nouvelles infrastructures de transport est nécessaire et a pour objectif de renforcer l'attractivité globale du réseau de transports en commun et d'offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle. La Métropole a engagé de nombreuses études afin de réaliser ou d'anticiper la réalisation de ce réseau du futur composé de :

- **La ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) T4, portion entre Boulingrin et le CHU** : dans la continuité de l'aménagement des boulevards rouennais qui permettra la circulation en site propre de la ligne T4, la Métropole envisage de procéder de même entre la place du Boulingrin et le CHU afin d'offrir la possibilité

d'exploiter une ligne de BHNS (T1 ou T4) en site propre sur la totalité de son itinéraire central.

- **Amélioration de la ligne FAST F5 sur le plateau est** : en préfiguration du projet de réduction de capacité des axes routiers pénétrants, qui devront accompagner la mise en service de la liaison A28/A13, notamment sur les plateaux est, il est proposé d'étudier et de réaliser les aménagements nécessaires à l'amélioration des conditions de circulation pour les lignes de transport (dont la ligne FAST F5) et les modes doux.
- **Aménagement de la tête nord du pont Flaubert et création de la ligne BHNS T5** : l'aménagement de la tête nord du pont Flaubert pendant de la réalisation des raccordements définitifs sur la rive gauche, devra permettre de réaliser le contournement autoroutier entre la Sud 3 et l'A150 via le pont. C'est aussi une condition nécessaire pour permettre à la ligne T5, futur axe est-ouest en site propre qui desservira notamment la nouvelle gare et son quartier ainsi que l'Écoquartier Flaubert d'assurer sa fonction de liaison rapide et efficace entre les deux rives et de renforcer le statut de pôle d'échanges multimodal structurant du Mont-Riboudet.

5/Étudier des services innovants pour les transports de personnes et les marchandises

Afin de répondre aux enjeux environnementaux fixés par la loi et de concourir à l'amélioration de la qualité de l'air, la Métropole a décidé de mener des études, notamment dans les domaines suivants :

- **Nouvelles motorisations** : la Métropole effectue une veille technologique pour sa flotte de bus, afin d'orienter ses choix dans l'acquisition de nouveaux matériels roulants « propres ».
- **Logistique urbaine** : la logistique urbaine est la façon d'acheminer dans les meilleures conditions les flux de marchandises qui entrent, sortent et circulent dans la ville. Pour faire émerger des solutions partenariales permettant d'améliorer l'empreinte environnementale du territoire et d'offrir une logistique plus efficace à ses habitants et à ses commerçants, la Métropole souhaite lancer un appel à projets d'expérimentation pour construire collectivement des solutions innovantes répondant à cet enjeu.

6/Développer la multimodalité et les modes actifs

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole Rouen Normandie a pour mission d'articuler les différents maillons de la chaîne des déplacements, en facilitant les échanges entre les différents modes et réseaux de transports, métropolitains, régionaux ou départementaux, qu'ils soient individuels, motorisés ou non. En facilitant ces échanges, la Métropole souhaite proposer une chaîne de déplacements complète, constituant une

alternative crédible au « tout automobile individuelle » : c'est un enjeu fort de la transition écologique.

Développer l'offre de transport et les services associés, mettre en place une politique de stationnement cohérente en surface et en ouvrage, en centre-ville, en périphérie, travailler sur l'espace public sur son partage et sa marchabilité sont les leviers essentiels, identifiés dans le Plan de Déplacement Urbain, à activer pour atteindre ces objectifs. Les actions et études à mener dans ce cadre sont les suivantes :

- Réaménagement du pôle d'échanges intermodal de la gare de Rouen Rive-Droite
- Aménagement des pôles d'échanges multimodaux aux abords des gares
- Création d'une passerelle modes actifs pour franchir la Seine
- Déploiement de P+R de grande capacité aux entrées de ville
- Gestion de trafic à l'échelle métropolitaine
- Localisation dynamique des parkings en ouvrage
- Portail de la mobilité intermodale (info en temps réel)
- Marchabilité du cœur de Métropole (création d'un parcours urbain)
- Utilisation collective du véhicule particulier (autopartage et covoiturage)
- WIFI dans les espaces publics des centres urbains

Grâce à l'approche globale de la mobilité, la mise en œuvre coordonnée de l'ensemble de ces actions a pour ambition de transformer profondément et durablement la mobilité sur l'ensemble du territoire, en apportant des réponses concrètes et efficaces aux enjeux environnementaux, de santé publique et de qualité de l'air.

7/Renouvellement Urbain

Le Plan National de Renouvellement Urbain 2 comporte une importante phase d'études permettant d'affiner les projets et de préciser le contenu des actions à entreprendre. Ces études devront permettre de concevoir des projets urbains afin de poursuivre la requalification des quartiers de renouvellement urbain à travers six objectifs majeurs : maintenir et développer un habitat de qualité, favoriser la mixité sociale dans les quartiers et leur permettre un parcours résidentiel, améliorer le cadre de vie des habitants et augmenter l'attractivité des quartiers, renforcer l'ouverture et la perméabilité de quartiers, améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble et favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés.

8/Participation des habitants et concertation citoyenne dans le cadre des projets de renouvellement urbain

La prise en compte des besoins et l'expertise d'usage des habitants est une condition indispensable à la réussite de renouvellement urbain. Dans le cadre des phases d'études, les habitants doivent être impliqués au cœur du dispositif pour qu'ils soient acteurs du renouvellement aussi bien en amont qu'en aval des projets et de développer avec eux des démarches de concertation, consultation ou d'information. L'objectif d'associer les habitants vise ainsi à leur permettre d'appréhender, de discuter, et éventuellement d'enrichir ou de modifier le projet urbain.

CONTACTS PRESSE

Région Normandie

Laure WATTINNE

laure.wattinne@normandie.fr

02 31 06 78 96

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 12 23 16 – 06 16 21 38 54

